

ARRETE MUNICIPAL N°318-2024-COU PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;
Le Maire délégué de Couhé, commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.1 et L 131.4 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R37-1;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation temporaire du livre 1 de l'instruction interministérielle sur les signalisations routière ;
Considérant qu'en raison des **travaux d'implantation d'une borne IRVE et enfouissement de câbles électriques**, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation;

ARRETE

Article 1: L'Entreprise ANCELIN est autorisée à effectuer des travaux d'implantation d'une borne IRVE et l'enfouissement de câbles électriques, Place du Marché à Couhé.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation est alternée manuellement dans les 2 sens de circulation. Le stationnement et le dépassement sont interdits à tous les véhicules. Seuls les véhicules du Chantier sont autorisés à stationner. La vitesse est limitée à 30km/h

Article 3 : Ces dispositions sont applicables du 15 Août 2024 au 15 Novembre 2024 inclus.

Article 4: Le présent arrêté est affiché à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Les panneaux réglementaires et toutes mesures de sécurité sont mis en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 6: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7: Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Notifiée à l'entreprise
- Et affichée

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.



Valence-en-Poitou, le 31 Juillet 2024

Le Maire délégué
Grégoire CHASTEL